

Stratégie d'aménagement durable des forêts
3^{ème} consultation des experts

Nicole Huybens, Ph.D.
Professeure
Université du Québec à Chicoutimi
Septembre 2010.

Vous trouverez dans ce document quelques remarques d'ordre général dans un premier temps et ensuite en suivant le découpage de la Stratégie, mes remarques plus particulières ou liées à une orientation ou un objectif précis.

Pour des raisons de facilité d'écriture, nous écrivons « Stratégie » pour nommer la Stratégie d'aménagement durable des forêts et nous utilisons le masculin à titre épïcène.

Généralités

Entre les différentes versions de la Stratégie que j'ai eu l'occasion de relire et cette dernière version, il y a un monde de différence et je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à son amélioration et au texte que j'ai pu lire cet été. J'ai beaucoup apprécié également la façon dont une grande partie des avis des membres du comité consultatif a été intégrée dans le texte datant du 22 juillet 2010. La complexité du sujet va certainement faire l'objet d'incompréhension. Mais une lecture attentive de l'ensemble permet de comprendre à quel point ce document constitue une avancée significative dans l'aménagement durable des forêts du Québec.

Le document est imparfait et c'est parfait ! Il me semble pertinent d'aller en consultation publique avec un document qui devra nécessairement être modifié. Le public pourra ainsi aller au-delà de la simple contestation des points litigieux pour faire des propositions intéressantes qui ne pourront qu'enrichir cette Stratégie.

Les cinq défis de la Stratégie sont clairs, et leur nombre suffisant. Ils sont déclinés en orientations et en objectifs reliés et compréhensibles au moins pour un public averti et pour peu qu'on se donne la peine de lire attentivement. Toutefois, les phrases de titres sont longues et il est facile de s'y perdre ou de perdre l'idée principale qu'elles contiennent. Il me semble qu'une simplification dans l'énoncé des orientations et des objectifs rendrait la lecture plus aisée à un public moins averti. Le texte aussi est très très très très long ! Il sera parfois difficile à lire par des personnes qui maîtriseront peu le vocabulaire forestier. Un résumé dans un langage plus familier aux personnes qui sont intéressées par l'aménagement forestier sans être des professionnels du domaine permettrait d'en appréhender les grandes lignes et de se faire une idée sur l'importance que revêt ce document pour le futur du secteur forestier et de la forêt au Québec.

La diversité des orientations et des objectifs répond à la complexité d'un aménagement forestier qui doit répondre à des besoins et des intérêts très divers et souvent contradictoires.

Je sais que l'on reproche souvent aux Stratégies et aux plans d'être des déclarations d'intention. Je sais aussi, pour avoir travaillé avec les personnes qui ont rédigé ce document, à quel point la volonté d'aller au-delà de la déclaration est bien présente. Toutefois, je ne pense pas que l'on puisse éluder cette remarque avec des indicateurs et cibles tels qu'ils sont écrits dans le document. La réflexion sur les indicateurs et les cibles n'est pas mûre et je ne suis pas certaine que la Stratégie soit le bon endroit pour les placer. Si le choix était fait de les laisser là, il faudrait les peaufiner avant la consultation publique et donner les raisons des choix des indicateurs retenus. Mais je pense qu'il serait plus opportun encore de laisser le public proposer des

indicateurs et des cibles, ce qui permettrait en même temps de voir comment les personnes qui ont donné leur avis évalueraient la gestion forestière.

Je comprends que les rédacteurs ont voulu donner une indication sur la façon dont les différents éléments de la Stratégie pourront être mesurés. Je reste cependant sceptique sur le bien-fondé d'élaborer des indicateurs qui ne vont pas mesurer ce qui serait pertinent. La réflexion sur des indicateurs est un travail de longue haleine, compréhensible pour ceux qui l'ont mené et parfois très difficile à comprendre pour ceux qui abordent le sujet par après.

Je pense donc que ces éléments sont plus à leur place dans le RADF. Le RADF est un moyen légal pour atteindre les défis de la Stratégie, il contiendra sous forme d'objectifs précis les niveaux de performance à atteindre pour les articles qui le permettront. Les groupes locaux aussi devront élaborer des actions et des cibles. Il importe me semble-t-il de laisser à chaque niveau de pouvoir les éléments pour lesquels ils doivent prendre des décisions.

Souvent d'ailleurs, ce ne sont pas des indicateurs et des cibles qui manquent aux Stratégies et aux Plans, mais plutôt les moyens et ressources qui seront mis en œuvre et à la disposition des acteurs pour atteindre les objectifs fixés. La Stratégie devrait être plus claire à ce sujet.

Je ne vois nulle part dans la Stratégie comment le Ministère va mettre à la disposition, tant dans les régions qu'à Québec, les ressources humaines nécessaires aux changements conséquents que supposent la Stratégie, la loi et le RADF (pour ne citer que ceux-là). Une forêt résiliente et en santé ne me paraît pas atteignable avec des fonctionnaires surchargés, trop peu nombreux et courant constamment plusieurs lièvres à la fois.

Pour montrer l'importance accordée dans la Stratégie tant à la décision centralisée (pour servir les intérêts de tous les propriétaires de la forêt) qu'à la décision régionale et locale (pour montrer la volonté de régionalisation des décisions et l'indispensable pouvoir à laisser aux acteurs de terrain), il serait intéressant de présenter les défis et les objectifs dans un tableau ou un organigramme montrant les lieux où seront prises les décisions.

Le tableau aurait l'avantage de « montrer » l'importance accordée par la Stratégie à tous les niveaux de décision et à la prise en compte du principe de subsidiarité qui est une des lignes directrices du développement durable et qui se retrouve d'ailleurs dans la Loi québécoise sur le développement durable du Québec.

Exemple :

Stratégie			RADF	MRNF	CRE	TLGIRT
Défi	Orientation	objectif				

Enfin, l'ordre de présentation des défis ne me semble pas conforme à l'esprit de la loi et il s'agit là de ma plus importante critique. Les défis 1 et 2 devraient être inversés : la loi préconise en effet d'abord l'aménagement écosytémique, considérant qu'un écosystème dégradé ne peut plus

permettre un développement social souhaitable. Une hiérarchie entre les pôles du développement durable ne me semble ni souhaitable ni pragmatique. Je préfère nettement la représentation de Réverêt (2004) qui dit que l'environnement est une condition, l'économie un moyen et le bien-être social une finalité pour le développement durable. J'y ajoute que l'éthique (équité inter et intragénérationnelle, responsabilité, subsidiarité) est à la fois une condition, un moyen et une finalité.

L'ensemble est évidemment interrelié et les décisions de terrain ne hiérarchisent pas : elles tentent de répondre aux différentes exigences de la manière la plus pertinente possible. Toutefois, la sensibilité à l'environnement de la population québécoise dans son ensemble et les impératifs légaux placent la nature comme l'élément fondamental et premier de la gestion forestière et surtout en forêt publique. Cette place première à accorder à la nature dans la Stratégie n'est pas pour moi le signe d'une hiérarchisation nécessaire, elle est conforme à la loi et elle met l'accent sur l'environnement dans l'exploitation forestière pour marquer le virage pris par la société québécoise en ce qui concerne la forêt : de l'économie triomphante à l'écologie première, un grand chemin s'accomplit qu'il importe de montrer et même de souligner. Je me permets d'insister sur ce point, car je constate à quel point les choses changent en forêt et en même temps je constate dans le public à quel point les choses ne changent pas : c'est comme si ce qui se fait depuis 10 ans n'était pas connu. Mettre l'environnement en premier dans la Stratégie ne fera pas tomber comme par enchantement tous les éléments de la controverse sociale sur la forêt, mais par contre cela permettra à la Stratégie d'être cohérente avec la loi et avec ce qui se pratique de plus en plus sur le terrain.

Mieux distinguer et laisser des contradictions apparentes explicites

Je suis particulièrement sensible aux amalgames qui donnent des sens ambigus à une idée ou qui intègrent plusieurs idées émanant d'univers discursifs différents dans une même expression. Ils ont en effet l'art de provoquer des discussions sans fin dans des groupes composés de personnes aux intérêts différents et qui doivent prendre des décisions. Les formulations acceptées socialement sont difficilement remises en question par les acteurs de terrain, leur ambiguïté est source de conflits sans que les acteurs ne puissent bien identifier le problème. Les discussions sont alors longues et ardues et seul un observateur extérieur et impartial peut se rendre compte que la controverse ne porte pas sur le contenu des discours. Je pense donc que les amalgames présents de manière clandestine dans une réflexion très générale, comme celle de la Stratégie, vont influencer le déroulement des discussions dans les groupes régionaux et locaux qui tenteront d'élaborer des plans d'aménagement conformes aux exigences de la Stratégie.

C'est le cas par exemple pour l'expression « forêt mûre et surannée ». Comment un écosystème peut-il être « mûr » ou « suranné » ? Le vocabulaire économique utilisé pour désigner des forêts anciennes ou vieilles ou étagées ou irrégulières est selon moi inapproprié dans le cadre d'un défi écologique. Elles le deviennent cependant si elles sont associées à un défi économique : elles sont mûres pour la récolte, pas pour l'écosystème. Cet amalgame enlève de mon point de vue de la crédibilité à l'aménagement écosystémique.

On peut également faire le même raisonnement pour l'amalgame suivant : « la productivité des écosystèmes ». L'expression est adéquate dans un discours économique, pas dans un discours biologique, en tout cas elle introduit de la confusion.

Même s'il s'agit d'expressions consacrées, elles sont discutables et j'aurais tendance à les remplacer par des expressions moins ambiguës. Pour la « forêt mûre et surannée », on pourrait utiliser le terme « vieille forêt », « forêt étagée », « forêt primaire » (si c'est le cas). Pour « la productivité des écosystèmes », on pourrait utiliser : forêt résiliente, en santé, croissance forestière.

Je pense que la clarté dans l'utilisation des univers discursifs rend les décisions plus transparentes. La distinction entre les discours permet aussi de faire bien comprendre ce que l'on a voulu dire. Elle permet enfin aux personnes qui devront prendre des décisions dans le cadre de la Stratégie de refaire les liens clairs qui s'imposent dans leur contexte.

Ce n'est pas la même chose de prendre une décision rationnelle à propos d'une vieille forêt avec toutes les connotations que cela comporte (scientifiques, éthiques, symboliques et économiques) que de prendre une décision rationnelle à propos d'une forêt mûre et surannée qui fait intervenir de manière à peu près automatique le facteur économique.

Les actions de terrain sont toujours multidisciplinaires et s'inscrivent donc dans des univers discursifs différents nécessairement, mais la réflexion globale au niveau de la Stratégie peut être plus « claire » en distinguant mieux les concepts.

Je tiens à souligner un exemple de distinction très bien faite dans la Stratégie : le bois mort. Le sujet est traité de deux manières différentes, avec des objectifs différents, à deux endroits différents. Cette manière de faire est claire, même si elle peut paraître contradictoire. Elle laisse de la marge de manœuvre à la décision locale et permet de percevoir la nécessité de dialoguer sur le sujet pour prendre une décision responsable et contextualisée.

Je pense qu'il serait intéressant de prévenir le lecteur que la Stratégie contient des objectifs « contradictoires », par exemple écosystémique et sylviculture intensive, bois mort pour le sol et pour la biomasse forestière... et que la décision finale revient aux groupes locaux pour autant qu'ils prennent des décisions intégrant tous les éléments de la Stratégie.

En effet, le développement durable repose sur la capacité d'inclure des contraires pour trouver des solutions innovantes en utilisant des raisonnements multicritères. Les défis de la Stratégie amènent la nécessité de ce multicritère et les présentent fort bien.

Les amalgames sont inutiles et induisent en erreur : l'aménagement écosystémique, ce n'est pas la GIR, ce n'est pas « l'acceptabilité sociale ». La Stratégie serait un bon endroit pour les distinguer, puisqu'il s'agit de principes qui chapeautent d'autres documents. La GIR permet de prendre en compte le pôle social et le pôle économique du développement durable, la gestion écosystémique quant à elle en alimente le pôle environnemental. L'aménagement écosystémique a souvent été associé avec l'acceptabilité sociale. Je pense qu'il s'agit là d'une erreur. Tous les processus naturels ne sont pas « socialement acceptables » et il importe de prendre des décisions clairement multicritère dans le cadre de l'aménagement forestier durable. Ce dernier suppose la

recherche d'un consensus le plus large possible par des acteurs portant plus ou moins fort certains éléments du développement durable. Il serait tout à fait écosystémique de réaliser des coupes sur brûlis, mais socialement probablement pas très acceptable de le faire. Il est socialement très acceptable d'avoir des bandes de forêt le long des routes, mais ce n'est pas du tout de l'aménagement s'inspirant de processus naturels. Il est tellement plus clair de savoir qu'il importe de prendre des décisions avec des critères différents, parfois divergents et qu'il s'agit de les prendre tous en considération en examinant plusieurs scénarios et en choisissant celui ou ceux qui permettent le mieux d'atteindre les objectifs liés aux différents critères.

Il me semble très maladroit de présenter la sylviculture intensive comme de l'aménagement écosystémique. La sylviculture intensive n'est pas de la gestion écosystémique et ce n'est pas « mal ». La sylviculture est bien plus compréhensible dans un vocabulaire lié à la GIR (gestion intégrée des ressources qui va avec le pôle social du développement durable). La sylviculture intensive à certains endroits « permet » la gestion écosystémique ailleurs serait plus conforme à ce qui se fait. Encore que là aussi j'ai des réticences. On pourrait aussi faire de la gestion écosystémique partout ou planter partout. La Stratégie indique qu'il est intéressant de faire les deux pour atteindre plusieurs objectifs différents. Je n'ai aucune difficulté avec cela. C'est le lien entre les deux qui me semble très discutabile dans la Stratégie.

Bien entendu, si l'on coupe des arbres et qu'on pratique un aménagement écosystémique, c'est pour satisfaire des besoins humains. On ne coupe pas la forêt pour imiter la nature ! Accepter la complexité des nécessités de l'aménagement forestier me semble primordial au niveau de la Stratégie. Cette option est plus transparente que des tentatives de justifier des décisions à partir de liens faciles à remettre en question et qu'il faudra de toute façon rediscuter au moment de la prise de décision locale.

La place de l'humain dans la nature n'est pas sans trace. L'aménagement écosystémique est basé sur les connaissances scientifiques disponibles et permet de s'inspirer de processus naturels que l'on choisit. Les processus naturels sont autant aléatoires que cycliques. S'inspirer des processus naturels, c'est non seulement s'inspirer des connaissances que nous avons sur la nature, mais c'est aussi choisir parmi les processus naturels ceux qu'il est souhaitable d'imiter ou dont il conviendrait de s'inspirer. Aucune coupe ne serait acceptable si elle ressemblait aux grands feux de cette année, ni si elle aboutissait à la création de dénudés secs, comme on en trouve naturellement en forêt boréale. Certaines imitations de la nature peuvent même être facilement considérées comme très barbares : la loi de la jungle n'est pas une « bonne » loi pour la société des humains. Aménager la forêt implique la présence humaine. De toute façon, nous ne pouvons pas faire comme la nature si nous n'étions pas dedans : nous sommes dedans. S'inspirer de la nature, ce n'est pas nier l'apport particulier de l'homme et ce n'est pas non plus utiliser la science comme éthique. La science décrit, l'éthique prescrit. En s'inspirant de la première, la seconde sera plus adaptée à l'aménagement durable des forêts. Mais aucune des deux ne remplace l'autre et les décisions de gestion admettent toujours l'incertitude : ni la science, ni l'éthique ne disent le souverain vrai et le souverain bien.

En conclusion de cette partie, il est souhaitable que les contradictions apparaissent dans la Stratégie, de manière explicite et que soient mise en valeur tout aussi explicitement l'importance de la décision locale contextualisée intégrant des objectifs divergents (aménagement écosystémique, GIR, acceptabilité sociale, impératifs économiques...), la science et l'éthique.

Les besoins intangibles des hommes d'aujourd'hui dans la nature d'aujourd'hui

J'apprécie le fait que la Stratégie prenne en compte les besoins intangibles des humains dans la nature d'aujourd'hui, par exemple les besoins spirituels, la beauté des paysages et la qualité de l'expérience en forêt. Cette prise en compte reste cependant timide. Les besoins intangibles humains deviennent un critère pour la prise de décision, ce qui me semble important et n'a rien à voir avec la gestion écosystémique, les intérêts économiques, ni même la GIR. Les besoins spirituels apparaissent dès le début de la Stratégie, ce qui me semble important. Mais les besoins spirituels sont moins liés à la nature-ressource qu'à la Nature, mère, vierge, libre... ou tout ce que chacun peut lui attribuer comme qualité. Il semble donc difficile de les prendre en compte de manière concrète. Pourtant, la Stratégie pourrait innover dans ce domaine et se montrer audacieuse et innovatrice.

Une coupe est toujours laide et humaine. Les perturbations anthropiques semblent bien plus inacceptables que les perturbations naturelles. Et on peut comprendre qu'il est bien difficile d'atteindre des besoins liés à la spiritualité dans une nature « dévastée ». Je ne connais personne qui considère qu'une forêt qui vient de brûler ou d'être coupée est cette forêt cathédrale dans laquelle on viendrait vivre un moment de recueillement, de lien avec le cosmos, un moment de ressourcement ou d'oubli de la vie urbaine trépidante ou de l'hypersocialisation obligatoire de la vie professionnelle contemporaine (ce sont des termes que des personnes ont utilisé pour me parler de leur forêt imaginaire). S'inspirer des perturbations naturelles va perturber la forêt quand même. Ne pas s'écarter ou s'écarter le moins possible de la forêt « naturelle » peut faire penser que les interventions de l'homme dans la nature doivent être « invisibles ». Mais il est impossible d'aménager sans traces, de manière invisible. Cette impossibilité doit être transparente. Un feu ou une épidémie ne sont d'ailleurs pas invisibles non plus. Cette nécessité d'être clair me semble très importante : on peut vivre des besoins intangibles dans une forêt qui jouxte celle que l'on estime coupée avec respect et bienveillance, c'est plus difficile dans un séparateur de coupe à moitié par terre ou dans quelques mètres de forêt résiduelle autour d'un lac juste à côté d'une coupe réalisée apparemment sans souci pour tout ce qui a vécu là par le passé.

Il me semble par contre qu'une coupe faite avec bienveillance et respect pour la nature, même si elle restera toujours « laide » est plus acceptable. Dans la controverse sur la gestion forestière, les interventions en forêt ont souvent été vues comme très destructrices et non respectueuses des arbres. C'est donc de manière empathique « pour les arbres » que certains propriétaires de la forêt publique envisagent une sage gestion forestière. Le gaspillage est l'ennemi de la sagesse. Laisser sur les parterres de coupes des arbres entiers coupés « pour rien » ne représente pas une action bienveillante. Et, il ne s'agit pas d'évacuer ainsi la nécessité de laisser des débris ligneux horizontaux et verticaux pour des raisons de biodiversité (qui relève de l'aménagement écosystémique), mais d'être attentif aux soins à prodiguer à la forêt (qui relève de l'éthique). Un arbre qui tombe heurte la sensibilité d'une partie des propriétaires de la forêt. Si l'arbre est tombé pour rien, rien non plus ne pourra leur faire penser qu'il s'agissait au moins d'un mal nécessaire. Nous avons tous besoin des produits issus de la forêt, ce n'est pas une raison pour évacuer toute la symbolique et l'imaginaire qui s'actualise aujourd'hui dans les forêts apparemment sans trace humaine. Il est certainement possible de désigner des parties de forêt que l'on protège juste pour les protéger, juste parce qu'il n'est pas bon que l'homme dans la nature ne rencontre plus que lui-même selon l'expression de Heisenberg. Mais il serait encore plus intéressant que la foresterie du Québec soit bienveillante. « Donner la mort » à l'arbre peut ne jamais sembler bienveillant à

certaines personnes. Mais le faire avec respect (comme on imagine souvent que le faisaient les Autochtones avant l'arrivée des Blancs) rend plus compréhensible cette nécessité de l'aménagement forestier pour répondre à des besoins humains (maisons, meubles, papier, énergie, lutte aux changements climatiques...).

Il me semble donc qu'il serait intéressant que la Stratégie intègre cette idée de bienveillance par rapport à la nature et de partenariat avec la forêt. Dans la Stratégie, telle qu'elle est écrite aujourd'hui, la nature reste un objet manipulable pour les besoins des humains, elle n'est jamais une partenaire avec qui l'humanité élabore un mieux-être pour tous les êtres vivants, humains et non humains.

La prise en compte de la nature d'aujourd'hui, pour elle-même, permet d'envisager un futur possible et un avenir commun dans une perspective évolutive ET respectant toutes les formes de vie. Par exemple, les changements climatiques quelles que soient leur origine vont apporter des modifications dans la biodiversité, du moins on peut le supposer. Il s'agira de voir comment nous pouvons évoluer avec une forêt partenaire, pour que l'ensemble des espèces trouve des conditions de vie désirables, les animaux, les végétaux et les humains. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'intervenir **avec** la nature et de manière bienveillante, pas seulement de manière intéressée, pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

Pour donner un exemple d'écriture qui permettrait de laisser filtrer l'idée que je viens de développer, on pourrait introduire à la page 1, l'idée que les travailleurs forestiers seront fiers de participer à la croissance d'un secteur forestier « respectueux de la nature » qui bénéficie à tous les humains (urbains, locaux et autochtones) et à la nature (restauration de sites dégradés, lutte aux changements climatiques...). Il s'agit juste d'un exemple. La bienveillance par rapport à la nature devrait être plus explicite à bien des endroits de la Stratégie.

Lutter contre les perturbations naturelles est une manière de rendre à la nature quelque chose en échange de ce que les humains prennent pour leurs besoins. Même si les perturbations sont naturelles, elles sont aussi aléatoires. En retrancher quelques-unes est une manière de tenir compte de la nature pour elle-même : le feu aurait pu tomber ailleurs que là où l'on vient de l'éteindre. Cette idée de « don » non plus n'est pas présente dans la Stratégie. Déboiser pour faire des chemins forestiers, mais aussi des villes et des routes, peut faire l'objet d'un « contre don » à la nature : en boisant des territoires qui ne le sont plus suite à des perturbations naturelles ou des territoires abandonnés par l'agriculture ou tous ces morceaux de terrain que l'on tond « inutilement » alors qu'il serait si bénéfique d'y planter des arbres qui deviendront des petits boisés un peu partout au Québec. Un calcul des superficies prises sur la forêt pour assurer le bien-être de la population, y compris tous les chemins forestiers secondaires, pourrait servir de base à une action de long terme qui aboutirait à la plantation d'un très grand nombre d'arbres indigènes. Rendre de la forêt aux paysages québécois est une action bienveillante, me semble-t-il.

Vous trouverez ci-dessous quelques remarques supplémentaires plus précises.

SECTION 1

Introduction

Il me semble que ce ton pompeux n'est pas de mise. Une description plus neutre me semblerait plus crédible et permettrait au lecteur de se faire lui-même une opinion. Le vocabulaire utilisé est par ailleurs aisément critiquable : « en quête d'excellence », « véritable modèle de réussite », « formidable défi »... je ne pense pas qu'il soit adéquat de « vendre » cette Stratégie, surtout avant une consultation publique.

Page 4 : l'énumération sous le sous-titre : « une Stratégie inspirée des débats publics » ne me semble pas dans le bon ordre. L'aménagement qui se base sur les écosystèmes devrait être le premier cité et le point « une gestion fondée sur l'intérêt public » pourrait être spécifié de manière plus pertinente en écrivant « une gestion fondée sur les intérêts de tous les propriétaires de la forêt publique ».

Page 5 : le premier paragraphe me semble écrit de manière maladroite. Si certains objectifs de la Stratégie ne peuvent être atteints c'est d'abord « parce que les caractéristiques écologiques ne le permettent pas, ensuite parce qu'ils semblent incompatibles avec d'autres objectifs jugés plus prioritaires (mais alors par qui ???, ou mettre un exemple) et enfin pour des raisons de rentabilité économique. C'est donc l'ordre qu'il conviendrait de changer, pas le contenu qui est adéquat.

Je pense aussi qu'il serait opportun de citer ici l'importance du RADF comme moyen légal pour appliquer la Stratégie.

Dans le tableau 1 enfin, et comme déjà dit, il me semble qu'il faudrait inverser l'ordre d'apparition des défis 1 et 2 pour être plus conforme avec l'esprit de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Enfin, une introduction montrant en quoi les contradictions sont nécessaires dans la Stratégie pourrait être ajoutée ici. Elles le sont d'abord parce qu'il est naturellement contradictoire de vouloir préserver l'intégrité des écosystèmes et de vouloir au même endroit faire de l'exploitation forestière. Elles le sont aussi parce que les différents axes du développement durable ne sont pas toujours cohérents et enfin, parce que les besoins des différents acteurs propriétaires de la forêt ne sont pas les mêmes. Ces contradictions obligent les acteurs locaux à se mettre d'accord sur les manières particulières d'intégrer les différentes lignes directrices de l'aménagement forestier durable en tenant compte des opportunités et contraintes particulières à une région. Et ceci est une bonne chose me semble-t-il.

SECTION 2

Défi 1 : une gestion forestière qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones

Orientation 1 : accentuer le dialogue avec la population et les communautés autochtones sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier

Le deuxième paragraphe de la page 7 est acceptable si l'ordre des défis 1 et 2 est inversé. Il y manque en effet les parties désintéressées : le public en général qui ne vit pas directement des activités forestières et qui pourtant a des attentes particulières pertinentes puisque tous les québécois sont propriétaires de la forêt publique.

Dans l'encadré, j'ajouterai à l'énumération un item :

- de s'appuyer sur les divergences de vue pour trouver des solutions innovantes

Objectif 1 : préciser les intérêts, les valeurs, les besoins et les attentes de la population et des communautés autochtones à l'égard de la gestion et de l'aménagement des forêts du Québec

Dans les actions proposées, la première me semble très importante. Il me semble qu'il serait intéressant de nommer les personnes « désintéressées », celles dont les attentes, les valeurs et les besoins sont le moins souvent pris en compte.

Objectif 2 : Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population en milieu scolaire

Pas de remarque

Orientation 2 : Rapprocher le lieu de décision des citoyens des collectivités locales et des communautés autochtones

Cette orientation me semble particulièrement intéressante.

La dernière phrase du premier paragraphe pourrait être encore plus claire ou au moins soulignée, en gras... L'idée que les décisions régionales sont teintées des intérêts des seuls acteurs locaux est tenace or la loi, la Stratégie et le RADF orientent et limitent en même temps le pouvoir de ces acteurs. Ces mêmes textes organisent la liberté de la décision locale. Ceci est une situation qui me semble souhaitable et je pense qu'il faut la mettre en valeur.

L'encadré sur le plan nord pourrait contenir l'idée de « partenariat » avec la nature et pas seulement l'idée que la nature est au service du développement humain, même s'il s'agit des prochaines générations. Il s'agit d'une occasion unique de faire avec le nord ce qui n'a pas été fait par les générations précédentes à propos de la forêt : faire de l'environnement une condition, de l'économie un moyen et du bien-être social une finalité.

Objectif 1 : Confier aux CRE des responsabilités de gestion intégrée des ressources et du territoire

Dans l'encadré de la page 11, la dernière phrase pourrait être complétée ainsi « tout en assurant une forêt résiliente et en santé ».

Objectif 2 : Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré

Les PAFI feront l'objet de consultations publiques comme cela est écrit dans le deuxième paragraphe. L'information à la population est une manière de tenir compte des personnes que je nomme « désintéressés », je pense qu'il serait opportun de le souligner.

Comme ailleurs, l'indicateur et la cible me semblent fort peu pertinents. Ils sont très généraux et à la lecture, je me suis demandée « 70 % de quoi ? ».

Objectif 3 : Offrir aux collectivités locales et aux communautés autochtones des possibilités de participer et de prendre en main la gestion et la mise en valeur du milieu forestier

Il me semble que le titre de cet objectif pourrait être moins controversé s'il était écrit « Offrir à toutes les collectivités locales (blanches et autochtones) des possibilités... Il me semble en effet que d'un point de vue socio-économique les intérêts de ces deux groupes d'acteurs ne sont pas essentiellement différents.

Orientation 3 : Intégrer les droits, les intérêts, les valeurs et les besoins des communautés autochtones dans la gestion et l'aménagement des ressources et du territoire forestier

Objectif 1 : Encourager la participation des communautés autochtones aux consultations sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier

La consultation avec les Autochtones semble bien difficile. Comment encourager leur participation ? Peut-être pourrait-on avoir un objectif qui dirait « discuter avec les communautés autochtones des moyens à mettre en œuvre pour encourager l'intégration de leurs valeurs dans la gestion forestière ». Il me semble que les Autochtones auraient des valeurs culturelles et des manières d'envisager la relation de l'homme à la nature qui pourraient éclairer d'une manière innovante l'aménagement forestier. Mais ils sont inclus dans des processus de participation dans lesquels ce sont les besoins socio-économiques qui sont discutés. Et comme dit plus haut, je ne pense pas que leurs besoins à ce niveau soient différents de ceux des communautés blanches éloignées et dépendantes de la forêt. C'est la spécificité autochtone qui me semble manquer dans les plans d'aménagement. Il importerait de trouver et de partager les mots pour dire cette spécificité enfouie dans les scories d'une histoire déchirante encore aujourd'hui.

La question des droits doit évidemment se traiter à part. Un droit ne se discute pas, ne fait pas l'objet d'un consensus ou d'une participation, il s'applique.

Ici aussi, la cible se comprend mal. 100 % de taux de participation, qu'est-ce que cela signifie ?

Objectif 2 : Favoriser la participation et la représentativité des communautés autochtones au sein des processus de planification intégrée des ressources et du territoire (PRDIRT et PAFI)

Il me semble que l'on pourrait ajouter une action (à la page 16)

- Les valeurs autochtones par rapport à la forêt, quelles sont-elles ?

Tenter de les connaître dans un langage approprié (ni économique, ni scientifique) me semble en effet important pour atteindre cet objectif. Ce point me paraît primordial, il rejoint ce qui est écrit pour l'objectif précédent. Nous ne connaissons pas les spécificités autochtones en ce qui concerne leur relation culturelle à la nature et ils en parlent fort peu. Toutefois, le respect est très important dans leur culture pour tout ce qui vit. Comment pourrait-on aujourd'hui actualiser cette valeur dans l'aménagement forestier ? Il faudrait en discuter avec eux et ne pas rejeter une manière d'envisager la relation de l'homme à la nature comme si elle était désuète et dénuée d'intérêt pour les humains d'aujourd'hui dans la nature d'aujourd'hui. Il serait important, me semble-t-il, dans ces discussions d'entendre ces Autochtones que l'on retrouve peu dans le domaine de la planification forestière et qui sont cependant les gardiens d'une certaine tradition (les shamans ou certains anciens par exemple).

Objectif 3 : Poursuivre la mise en œuvre des ententes convenues entre le gouvernement du Québec et les nations et communautés autochtones

Pas de remarque. Ce point me semble une évidence et il est important qu'il soit là.

Défi 2 : Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes

Comme déjà mentionné, ce défi devrait devenir le défi 1 : il ne peut y avoir de développement social durable dans une nature dégradée quand on vit des ressources naturelles et c'est conforme à la loi qui met l'accent sur la gestion écosystémique comme base de l'aménagement forestier durable. Il est très important que ce point constitue un défi et qu'il prenne une importance si grande dans la Stratégie.

L'idée que l'aménagement forestier va permettre à la forêt de retrouver un quelconque « état initial » me semble très discutable. Quel état initial ? La forêt préindustrielle est une photo dans un film. Rien n'indique que le film se serait déroulé d'une manière prévisible en se maintenant à l'identique, s'il n'y avait pas eu d'intervention humaine. Choisir la forêt préindustrielle est donc un choix humain sur la nature et cela devrait être explicite. Ce choix donne des indications assez précises de ce qu'il convient de faire quand on aménage. Mais, la nature a ceci de spécifique qu'avec ou sans nous, elle évolue. Personnellement, je préférerais cependant que l'aménagement forestier permette à la forêt de maintenir une biodiversité maximale souhaitable tant pour la nature que pour les humains.

« L'aménagement forestier s'inspire de la forêt naturelle et des processus dynamiques qui la régissent », il me semble qu'il serait important d'ajouter que cet aménagement doit s'appuyer sur un processus naturel souvent oublié : la capacité de régénération des différentes espèces. Le mécanisme pourtant naturel d'enfeuilletement des forêts fermées d'épinette noire n'est

certainement pas un processus naturel dont il faut s'inspirer. Mais la capacité de régénération de l'épinette donne par contre des indications importantes pour gérer la forêt de telle sorte que revienne après une perturbation anthropique une autre forêt fermée d'épinettes noires.

Tout l'encadré de la page 18 est un amalgame qu'il conviendrait de défaire. L'aménagement écosystémique, la GIR et l'acceptabilité sociale ne recouvrent pas la même réalité. Il existe en fin de document un glossaire très utile qui renseigne mieux le lecteur sur la distinction entre aménagement écosystémique et aménagement durable des forêts. Il faut mieux distinguer ces deux processus pour permettre aux acteurs sur les TLGIRT par exemple d'y voir plus clair et de prendre des décisions contextualisées plus conformes à la loi. L'aménagement écosystémique s'inspire des processus naturels (dynamique forestière et mode de régénération des espèces). Les autres critères de l'aménagement durable des forêts sont pris en compte dans les autres défis de la Stratégie.

A la place du mot durabilité, je préfère nettement l'idée de « santé et résilience des écosystèmes ».

Orientation 1 : aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles

Je continue à avoir des difficultés avec l'idée de « forêt naturelle ». Une forêt qui se régénère naturellement après une perturbation naturelle ou anthropique est naturelle, autant qu'une vieille forêt.

La note 6 dit que des experts vont élaborer des portraits « simplifiés » de la forêt naturelle. Il me semble que ce terme est très maladroit puisque la valeur sous-jacente à l'aménagement écosystémique est la diversité. Il me semble aussi que les portraits que j'ai eu l'occasion de voir jusqu'à présent sont tout sauf simples ! Par ailleurs, l'aménagement écosystémique ne peut pas se baser sur un écosystème simplifié, il ne serait pas crédible.

Objectif 1 : Intégrer aux PAFI une analyse locale des enjeux écologiques et des actions qui cherchent à y répondre de façon adéquate

L'encadré présentant le RADF est très important. Sa présence dans la Stratégie est une nécessité me semble-t-il. Mais, je ne suis pas certaine qu'il soit à sa place. Je le verrais mieux dans l'introduction. Le RADF confère certes une perspective opérationnelle à la SADF, mais il en est surtout le moyen légal. Il s'agit de normes, de règlements, qui devront impérativement être respectés. Il me semble que le texte gomme cette force légale du RADF ou ne le met pas assez en évidence en tout cas.

Objectif 2 : faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle

Le texte qui présente cet objectif est particulièrement difficile à comprendre. Par exemple le paragraphe de la page 22 qui commence par « pour l'exercice 2013 – 2018, le Ministère... »

Objectif 3 : appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle

Le premier paragraphe contient un amalgame qui lui enlève de la crédibilité. « ... tentent d'en reproduire les principaux attributs spatiaux, *tout en tenant compte des besoins et des valeurs de multiples utilisations de la forêt, une condition essentielle à l'acceptabilité sociale des pratiques forestières.* » Le texte que je souligne par l'italique serait intéressant pour présenter l'aménagement durable des forêts, pas dans le cadre de l'objectif 3 tel qu'il est défini ici.

Au troisième paragraphe, je me suis demandée pourquoi la forêt boréale ici ? Cet objectif ne s'applique pas pour les autres écosystèmes forestiers du Québec ?

Orientation 2 : Maintenir des habitats adéquats pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier

Pourquoi seulement celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier ? Agir avec bienveillance dans la nature, c'est se soucier des conséquences des choix (sans s'interdire d'en faire) mais en minimisant les impacts sur tous les compartiments de l'écosystème.

Objectif 1 : prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés

Il me semble que cet objectif n'est pas seulement décrit en termes de Stratégie et qu'il est redondant avec le RADF.

Objectif 2 : S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou forestier

La deuxième action proposée page 26 est très discutable. Le caribou forestier est une espèce protégée, il ne devrait pas être protégé « après une évaluation locale des conséquences écologiques, économiques et sociales ».

Objectif 3 : Planifier un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier

Il serait intéressant d'ajouter une action concernant le développement des connaissances sur les espèces sensibles à l'aménagement forestier. Peut-être sont-ils « sensibles » aussi à autre chose qu'à l'aménagement forestier.

Orientation 3 : Contribuer au développement et à la gestion durable d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité

L'amalgame entre protection de la nature et développement de l'industrie forestière et du tourisme ne devrait pas se trouver ici. (p. 28)

Objectif 1 : Poursuivre l'implantation, la reconnaissance légale et la gestion durable des aires protégées dont le Ministère est responsable

Dans les actions proposées, le terme « forêt vierge » est utilisé ici alors qu'ailleurs dans le texte, c'est plutôt le terme « forêt naturelle » qui est privilégié pour désigner les forêts primaires. J'ai beaucoup de difficultés avec cette terminologie comme déjà énoncé plus haut. J'ai d'ailleurs de la difficulté à penser qu'une forêt, quelle qu'elle soit, n'est pas « naturelle ». Mais une forêt primaire, qui a fait l'objet de toutes sortes de perturbations naturelles, mais pas de perturbations anthropiques, constitue un écosystème intéressant pour lui-même, pour tout ce qui y vit, pour les connaissances scientifiques qu'il est possible d'en avoir, pour les besoins intangibles des humains. Les forêts naturelles (qui reviennent naturellement après une perturbation anthropique, c'est du moins comme cela que je les définis) sont probablement tout aussi biodiversifiées et intéressantes pour toutes les formes de vie qui les habitent, mais elles gardent historiquement la trace d'une perturbation humaine.

Objectif 2 : Collaborer au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier

Pas de remarque. C'est très important que cet élément se trouve dans la Stratégie.

Objectif 3 : Contribuer au développement de nouveaux statuts d'aires protégées en milieu forestier et créer de nouvelles aires protégées

La première phrase qui dit que « Le Ministère a une vision claire de la conservation du milieu forestier » me semble inappropriée et n'apporte pas d'information importante au texte.

Orientation 4 : Intégrer dans la planification de l'aménagement forestier intégré les nouvelles connaissances sur la productivité des écosystèmes

Le mot productivité, même s'il est couramment utilisé, est du vocabulaire économique appliqué aux écosystèmes. Je le trouve inapproprié et choquant. Je préfère la résilience, la santé, la croissance des arbres....

Le texte de la page 31 est long et me semble peu cohérent ou difficile à saisir.

L'encadré « une nouvelle approche à la détermination de la possibilité forestière » :

- j'écrirais plutôt : « une nouvelle approche pour déterminer la possibilité forestière »
- dans cet encadré, les liens entre les pôles du DD apparaissent clairement et c'est correct puisqu'elles sont dans un cadre séparé. L'amalgame n'est pas « clandestin ». Cet encadré est un bon exemple d'une communication clarifiante.

Exporter des arbres par la coupe enlève-t-il plus de nutriments que le feu ? Que reste-t-il après un incendie sur les sols des peuplements dévastés ? Il me semble qu'il y aurait là de la recherche à mener pour déterminer le seuil à ne pas dépasser, si l'on ne veut pas altérer la qualité des sols ou garder une forêt résiliente et en santé.

Objectif 1 : Tenir compte de l'effet des principales perturbations naturelles dans la gestion forestière et le calcul de la possibilité forestière

Pas de remarque.

Objectif 2 : Tenir compte de la fertilité des sols dans la planification de l'aménagement forestier

Pas de remarque.

Orientation 5 : Mettre au point des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains, humides et des sols forestiers

Le mot « intégrité » utilisé ici me semble « trompeur ». Personne ne peut croire qu'on maintient l'intégrité de la forêt en l'exploitant. On ne peut pas garder l'intégrité de quelque chose en utilisant une partie. Il serait possible de supprimer ce terme de la phrase.

Le deuxième paragraphe est orienté vers « la superficie productive », il s'agit de vocabulaire économique appliqué à la forêt et dans le défi sur la « durabilité des écosystèmes », c'est dommage.

Objectif 1 : Préserver la productivité des écosystèmes en réduisant l'orniérage sur les parterres de coupe, la superficie du réseau routier et les perturbations du sol à ses abords

Même remarque pour « productivité ».

Objectif 2 : Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier.

La deuxième action liée à cet objectif est fortement teintée de règlements il me semble, pourquoi se retrouve-t-elle ici ? Par ailleurs, pourquoi « *certaines* rivières à ouananiche ? » Il serait plus intéressant d'écrire « des rivières à ouananiche à déterminer », si c'est le cas.

Défi 3 : Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées

Ici le mot « productif » est tout à fait approprié.

La dernière phrase du premier paragraphe « Elle est un lieu de loisir et de détente pour des millions d'adeptes de plein air qui en apprécient les beautés et un lieu de spiritualité pour les communautés qui s'y trouvent » me semble mal formulée. Je préférerais : « Elle est un lieu de loisir et de détente, un endroit où certains viennent apprécier la beauté de la nature et s'en inspirer, un lieu où d'autres aiment contempler, se recueillir, méditer et vivre leur spiritualité... »

Orientation 1 : Orienter la production de matière ligneuse pour faire face à toute forme de changement du secteur forestier et accroître la valeur des produits forestiers générés

L'encadré de la page 36 est très éclairant.

La note en bas de page n'est pas cohérente avec le reste du document : les autres auteurs ne sont pas cités. Je pense que cela alourdirait considérablement le document de le faire partout. Il me semble qu'il serait donc plus intéressant de ne pas le faire ici non plus.

Objectif 1 : répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de sylviculture

La dernière phrase de l'encadré page 37 me met mal à l'aise. Pourquoi décrire l'existant : « une plantation marginale d'arbres exotiques » dans le cadre d'un objectif à atteindre ? Faut-il comprendre que cette plantation marginale devrait être augmentée ?

Objectif 2 : effectuer des interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites et aux objectifs poursuivis

L'explication donnée dans le deuxième paragraphe est intéressante.

Objectif 3 : Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité économique

La fin du premier paragraphe : l'idée se comprend très bien sans avoir à ajouter « pour l'ensemble de la société » : la rentabilité n'est pas une préoccupation pour bien des personnes en ce qui concerne l'aménagement forestier.

Objectif 4 : Accroître et consolider la production de matière ligneuse sur certaines portions du territoire forestier

Comme mentionné dans les remarques générales, il me semble très « olé olé » de montrer la sylviculture intensive comme de l'aménagement écosystémique. Cette sylviculture est réalisée pour bien des objectifs, elle ne s'inspire que fort peu des dynamiques naturelles et elle ne recrée probablement pas des forêts « préindustrielles », elle ne diminue pas l'écart entre la forêt aménagée et la forêt « naturelle ». Elle s'inspirera évidemment de la capacité des différentes espèces choisies à occuper le territoire : on ne plantera pas des arbres qui ne pousseront jamais ici évidemment ! Le fait de planter des arbres à des fins de sylviculture n'empêche pas de le faire bien, en respectant la nature et toute la vie qui s'installera dans cette forêt « artificielle ». Pourquoi dès lors donner tant de justifications par rapport à l'aménagement écosystémique dans ce cas. Je pense que le message doit rester clair : s'inspirer des processus naturels est possible pour une partie du territoire et moins souhaitable ailleurs. J'évitais en tout cas de lier la sylviculture intensive à l'aménagement écosystémique, tel qu'il est défini dans le glossaire.

L'encadré de la page 41 pourrait s'intituler « l'importance de l'intensification de la production ligneuse », cela serait plus clair. Les objectifs de la production intensive et de l'aménagement écosystémique sont contradictoires. Les présenter comme complémentaires me semble maladroit. Mais combinés, ils permettent certainement la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de l'aménagement durable des forêts. Les décisions de terrain doivent se conformer à l'un ET à l'autre, ce qui laisse nécessairement de la marge de manœuvre aux décisions locales.

Orientation 2 : Accroître et diversifier l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et fonction de la forêt

Objectif 1 : Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégré des activités favorisant le développement et la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser

L'encadré de la page 44 est du langage d'initié. Les sigles rendent la lecture et la compréhension difficiles.

La phrase du dernier paragraphe « c'est avec confiance qu'il continue d'avancer dans ce sens » me semble un peu pompeuse et n'apporte rien.

L'encadré de la page 45 est clair, l'exemple est pertinent et bien compréhensible.

Objectif 2 : Développer et protéger les produits récréotouristiques des territoires structurés

Pas de remarque.

Objectif 3 : Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier

Pas de remarque.

Objectif 4 : Soutenir le développement de l'acériculture

Pas de remarque.

Objectif 5 : Mettre en valeur les produits forestiers non ligneux du milieu forestier

Pas de remarque.

Orientation 3 : développer la production ligneuse et concourir à générer davantage de retombées en forêt privée

Objectif 1 : Consolider les investissements sylvicoles en forêt privée

Pas de remarque.

Objectif 2 : Accroître la valeur des boisés privés

Dans les actions proposées, le MAMROT devrait être écrit en entier... il faut vraiment savoir ce que c'est !

Objectif 3 : Assurer la relève de propriétaires forestiers actifs et le maintien de l'expertise

Les actions pourraient être développées. Je suis bien certaine que les propriétaires des lots privés doivent avoir bien des idées là-dessus.

Orientation 4 : vendre la matière ligneuse à sa juste valeur marchande et en accroître significativement l'accès

Objectif 1 : établir la valeur réelle de la matière ligneuse en forêt publique selon les forces du marché

Pourquoi réelle ??? La valeur monétaire n'est pas la seule valeur de la forêt publique. Il me semble que l'expression « valeur financière » est plus intéressante.

Objectif 2 : Elargir l'accès à la matière ligneuse en laissant jouer les forces du marché et en révisant le mécanisme d'attribution tout en maintenant une forme de sécurité d'approvisionnement

Pas de remarque.

Défi 4 : Une industrie des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes

Orientation 1 : Optimiser l'utilisation du bois, matériau écologique par excellence

Objectif 1 : Augmenter l'utilisation du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle du Québec

Pas de remarque.

Objectif 2 : Soutenir le développement de la filière de la biomasse forestière

L'encadré est très pertinent. Sans faire d'amalgame, il présente les limites naturelles dont il faut tenir compte. Je me demande toujours pour la fixation de ces limites s'il existe des études sur la fertilité des sols quand toute la matière organique (ou presque toute) a été détruite par un feu.

Objectif 3 : Mettre en place des projets de bioraffinage notamment la production de nanocellulose cristalline

Il s'agit d'un objectif novateur qui me semble ici à la bonne place. L'innovation dans l'utilisation des produits issus de la forêt est une nécessité.

Les actions sont lacunaires. N'en mettre qu'une seule accentue encore cette impression.

Objectif 4 : Dynamiser l'industrie de la 1ère transformation du bois et accélérer le maillage avec les entreprises de la 2ème et 3ème transformation avec d'autres secteurs économiques

Pas de remarque.

Orientation 2 : favoriser l'essor d'entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes et le développement d'entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que la matière ligneuse

Objectif 1 : Favoriser le maintien et le développement d'un réseau performant d'entreprises d'aménagement forestier

Dans le troisième paragraphe (p. 65), « elle deviendra obligatoire en 2010 », nous sommes en 2010. Il faudrait alors écrire « elle est devenue obligatoire en 2010 ».

Objectif 2 : Encourager le développement d'entreprises écotouristiques, récréotouristiques et celles oeuvrant dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux

J'ai bien de la misère avec l'action qui dit qu'il faut « élaborer une Stratégie de promotion et de développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage ». Encourager la chasse des animaux à des fins commerciales ou économiques ou « sportives » ou touristiques... cela me semble dépassé. La vie est biophage, c'est entendu. Toutefois, la chasse ne me semble acceptable que dans l'objectif de manger l'animal que l'on tue et/ou d'utiliser sa fourrure pour satisfaire des besoins humains de chaleur par exemple. Tuer par sport me semble immoral. Les chasseurs que je connais mangent toujours les animaux qu'ils tuent. Mais je sais que d'autres sont beaucoup moins scrupuleux. Il ne convient pas, me semble-t-il, qu'une Stratégie émanant de pouvoirs publics encouragent une pratique barbare qui consiste à tuer un animal pour rien, juste par plaisir. Je pense donc qu'il ne convient pas d'encourager la chasse « sportive », mais qu'il serait intéressant de valoriser le fait de manger de la viande de bois : l'activité de chasse ne peut prendre une valeur écologique qu'à cette fin, de mon point de vue.

Défi 5 : Des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent

Il serait important que cette introduction soit enrichie d'un paragraphe indiquant que tout ce qui est prévu par ce défi n'empêche en aucun cas que le meilleur moyen pour lutter contre les changements climatiques est aussi l'utilisation plus rationnelle de l'énergie .

Il y a une note « 25 » sans texte.

Orientation 1 : Utiliser davantage la biomasse et les produits forestiers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec

Objectif 1 : Réduire les émissions de GES dues au chauffage institutionnel et commercial en remplaçant les combustibles fossiles par la biomasse forestière

Super d'y avoir pensé. Peut-être serait-il intéressant d'avoir un objectif concernant le transport en forêt, lié à l'optimisation de l'utilisation des moteurs, leur entretien, les parcours...

Objectif 2 : Réduire les émissions de GES en augmentant l'utilisation du bois de construction et du bois d'apparence au Québec

Pas de remarque.

Orientation 2 : Intégrer le carbone forestier et les effets des changements climatiques dans la gestion et l'aménagement des forêts

Objectif 1 : Optimiser simultanément le réservoir de carbone dans l'écosystème forestier et la production de produits forestiers

Très bonne idée, toutefois, il faudrait un paragraphe mentionnant que la surexploitation n'est pas de mise même pour atteindre deux objectifs aussi importants. Il serait possible d'ajouter à « Identifier le scénario qui semble le plus contribuer à la lutte contre les changements climatiques » ET qui laisse un écosystème forestier sain et résilient.

Objectif 2 : Déterminer et mettre en œuvre en forêt et dans le secteur forestier les mesures d'adaptation appropriées aux changements climatiques

Pas de remarque.

Objectif 3 : Actualiser l'approche en matière de gestion des perturbations naturelles dans un cadre de gestion intégrée du risque

Pas de remarque.

SECTION 3 : Mise en œuvre et gouvernance.

À la page 80, le premier paragraphe pourrait s'enrichir de l'idée que les résultats permettront à l'ensemble de la population québécoise, propriétaire de la forêt, de vérifier que les objectifs sont atteints ou qu'au moins la gestion forestière s'améliore au fil des années.

Il serait intéressant de rappeler qu'il existe un RADF et de montrer quelles activités de contrôle seront organisées pour vérifier que les prescriptions légales sont bien respectées.

Après avoir lu la conclusion, je me suis dit « sortons les violons ! » Je ne suis pas certaine que ce type de discours soit le bienvenu ici. Quand la Stratégie aura donné les résultats que l'on espère, il sera alors temps de valoriser les efforts des uns et des autres : la forêt sera alors redevenue source de fierté pour tous les Québécois.

Références

- Genot, J. C. (2003) *Quelle éthique pour la nature ?*, (Aix-en-Provence, Edisud).
- Harrison, R. (1994) *Forêts, essai sur l'imaginaire occidental*, (Paris, Flammarion).
- Huybens N. (2009) *Comprendre la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec pour la pratique de l'éco-conseil*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Jasinski, J.-P. & Payette, S. (2005) The creation of alternative stable states in the southern boreal forest, Québec, Canada. *Ecological Society of America*, 75(4), 561-583.
- Peelman, A. (1996) Spiritualité et conscience planétaire, in: C. Ménard & F. Villeneuve (Eds) *Spiritualité contemporaine. Défis culturels et théologiques : Actes du congrès 1995 de la société canadienne de théologie*. (vol. 56), Fidès, 21-53.
- Réverêt J.P. (2004) *Le développement durable, une utopie*. Présentation au congrès de l'Association des économistes du Québec, Québec le 6 mai.
- Savard, R. (2004) *La forêt vive : Récits fondateurs du peuple innu*, (Montréal, Boréal).